



TERMES DE RÉFÉRENCE EVALUATION EXTERNE

Programme

Développement économique de cinq districts du Pool et de 2 Districts de la Bouenza par la structuration de Comités de Développement Local et l'appui à des projets pilotes de Développement économique

ECODEL

Financé par l'Union Européenne, et l'Agence Française de Développement

Demandeur : Initiative Développement (ID)

www.id-ong.org

République du Congo, départements du Pool et de la Bouenza

Juin 2020

1. ID et le programme ECODEL

A. Présentation d'Initiative Développement

1) Mission et objectifs d'ID

Initiative Développement est une association française régie par la loi de 1901. Fondée en 1994, elle a pour objet de favoriser l'émergence, la structuration et le renforcement d'acteurs locaux (ONG, collectivités territoriales, associations locales, ...) en assurant une réponse durable aux besoins de base des communautés défavorisées des pays du Sud.

ID intervient dans **7 pays** : Haïti, Bénin, Tchad, Congo-Brazzaville, Comores, Madagascar et Sénégal.

Elle mène aujourd'hui une vingtaine de **programmes** regroupés autour de 6 domaines : l'éducation, le développement local, l'eau et l'assainissement, l'agriculture, la santé et les énergies renouvelables.

2) Expérience au Congo et dans le domaine

Implantée au Congo depuis 2005, Initiative Développement s'est rapprochée de la Fondation Niosi pour une collaboration. Celle-ci a permis d'identifier les besoins des habitants dans le Pool sud en vue de dynamiser l'économie locale. Depuis 2010, ID et Niosi ont commencé à mettre en oeuvre des programmes de développement local et agricole (PADEL 1 ET 2, REDEL), dans trois districts, en plaçant les organisations de la Société Civile au cœur de la démarche de soutien. L'ambition de concilier développement local et participation citoyenne a essaimé lors du lancement du programme ECODEL dans 7 districts des départements du Pool (Louingui, Boko, Loumo, Mindouli, Kindamba) et de la Bouenza (Mfouati, Mouyondzi). La démarche a consisté à :

- Créer des Comités de Développement Local (CDL) élaborant en concertation des Plans de Développement Local (PDL), dans le but de construire une vision pour le territoire et planifier la réalisation de microprojets concourant à l'atteinte de cette vision sous la conduite des CDL, des Organisations de la Société Civile / Organisations Communautaires de Base (OSC/OCB) et de Groupements d'Intérêts Economiques Communs (GIEC) et Unions paysannes, avec le soutien du projet.
- Fournir un appui via ces CDL à ces groupements et unions, à travers un renforcement de capacités, un soutien à l'élaboration et la réalisation de plans d'action élaborés en concertation, ainsi qu'un appui à la gouvernance associative, dans une vision d'autonomie progressive de toutes ces OSC.

Depuis 2016, ID, en s'alliant à une ONG de conservation, WCS, a lancé un nouveau programme dans la Lékoumou, ADEL-DH, et s'est attachée à intégrer à ces démarches de concertation et planification territoriale les questions de préservation des ressources et de climat dans les ateliers de réflexion avec la population. Confrontée aux problématiques de respect des droits humains, entre populations autochtones et bantoues, le projet a évolué vers une intégration des droits humains dans les démarches de concertation et de développement local.

B. Descriptif du programme ECODEL et de son contexte

1) Contexte national et local

a. Contexte national

La République du Congo compte environ 4,7 millions d'habitants. En 2019, le Congo était classé 137ème pays sur l'Indice de Développement Humain (135ème en 2015).

Le pays possède de nombreuses ressources naturelles :

- mines de fer (6% des réserves mondiales), d'or, de diamant et de cuivre
- en eau : avec les fleuves Congo et Kouilou-Niari, équivalent de 53 000 m³/habitant en ressource d'eau renouvelable
- en forêt équatoriale : 22 millions d'hectares, soit 2/3 du territoire

Le pays est financièrement très dépendant de la production pétrolière (90% des exportations, 70% du PIB et 75% du budget de l'Etat). La récente chute du prix du baril a eu pour conséquence de dégrader les conditions de vie et le pouvoir d'achat d'une grande partie de la population.

En conséquence :

- 40.1% de la population vit avec moins de 1,25\$/jour (en dessous du seuil de pauvreté extrême défini par la Banque Mondiale)
- 1/3 de la population souffre de malnutrition
- Le Congo est classé 180e / 190 de l'indice Doing Business
- Seulement 2% des 10 millions d'hectares de terres arables sont cultivées
- Taux de pénétration du numérique / internet : 8% environ en 2018

Source : Banque Africaine de Développement, <https://www.afdb.org/fr/countries/central-africa/congo/congo-economic-outlook>

b. Contexte local

i. Le Pool

Le département du Pool, composé de treize (13) districts, entoure Brazzaville et est peuplé d'approximativement de 300 000 habitants (estimation 2014). Il est donc fortement sollicité pour répondre à la demande urbaine de produits agricoles (animaux et végétaux), de bois énergie (charbon, bois), et les produits partent majoritairement vers cette ville. En échange, l'approvisionnement en produits transformés et en biens de consommation importés (objets en plastique par exemple) est facilité, dans les districts limitrophes. La situation est inégale néanmoins d'un district à l'autre : les districts jouxtant les limites de la capitale, ou parcourus par les routes nationales bitumées du Congo (RN1 et RN2) sont très nettement favorisés par rapport à ceux plus éloignés et plus difficiles d'accès. A noter qu'une partie des districts est directement limitrophe de la République Démocratique du Congo (RDC), ce qui représente une autre source d'approvisionnement et de vente pour la population.

Le département du Pool connaît, depuis les années 1990, des conflits récurrents qui touchent fortement ses populations et ébranlent les fondements de leur existence. Le Pool a récemment subi pendant 2 ans (2016 – 2017) des troubles graves sur son territoire, avec une partie des zones d'intervention du programme strictement inaccessibles du fait de l'insécurité. En termes de

production agricole, cette période s'est traduite par les champs brûlés, les arbres fruitiers abattus, les cheptels pillés et 160 000 déplacés internes, ré-accentuant la pauvreté de la population. L'accès aux infrastructures scolaires, d'énergie, de santé, de communication, déjà peu vaillant avant la « crise du Pool », s'est évidemment aggravé. Si on constate une reprise progressive de l'activité économique agricole dans ces zones, les habitants restent très marqués par ces cycles de conflit répétitifs et croient peu en un avenir à long terme dans les zones les plus marquées par l'insécurité.

De manière cyclique à ces crises, un patient et difficile relèvement est entrepris par les habitants avec l'appui du Gouvernement et la mobilisation de la Communauté internationale au travers de ses divers organismes tels la Banque Mondiale, l'Union Européenne, le PNUD, L'UNESCO, L'OMS, L'UNICEF, le FNUAP, le PAM... et des organisations non gouvernementales à caractère humanitaire (CICR, CARITAS, ASUdh, MSF, Médecins d'Afrique, ACTED...). Toutes les actions menées par l'Etat, le Conseil Départemental du Pool (CDP) et les autres acteurs intervenant dans le territoire visent à instaurer des dynamiques durables de développement. Cependant, du fait de leur dispersion, ou de leur superposition, elles posent à la fois un problème d'efficacité et de pertinence des réalisations, ainsi qu'un problème d'appropriation des démarches par la société civile locale, c'est-à-dire par les acteurs privés et associatifs locaux. Or, l'expérience a montré que la durabilité des interventions dans un territoire repose avant tout sur la définition de stratégies au niveau local et sur la coordination entre les acteurs.

Le Conseil Départemental du Pool, moteur de développement de la région, a en 2009, saisi l'opportunité de lancer un processus d'élaboration d'un plan de développement départemental (PDD) tenant compte des orientations contenues dans le Programme National de Développement (PND) et dans le Programme de Développement et d'Aménagement du Département du Pool, afin d'harmoniser les différentes actions de relèvement et de développement. Aujourd'hui, il reste le seul département à avoir un PDD validé, et ce document est en 2020 en cours d'actualisation avec l'appui d'ID et de son partenaire Niosi. D'autres départements, engagés dans le même processus, ne sont pas arrivés jusqu'à la validation d'un PDD (Bouenza, Plateaux et Cuvette)

ii. La Bouenza

La Bouenza est un département de dix (10) districts, peuplé de 389 432 habitants (estimation 2013), plus riche que le Pool. Il abrite notamment la seule industrie sucrière du pays, et plusieurs sociétés d'exploitation de minerai (cimenteries essentiellement). Ce département est traversé par la Route Nationale 1 (RN1), seul axe routier de type 4 voies actuellement en excellent état de circulation dans le pays. Il est idéalement situé à mi-chemin entre les deux plus grandes villes du pays : Brazzaville, la capitale politique, et Pointe-Noire, la capitale économique, pour répondre à la demande en produits agricoles de ces deux villes, et bénéficier des opportunités économiques. De nombreux villages se sont d'ailleurs déplacés pour s'installer au bord de la RN1 pour écouler plus facilement leurs produits via les transporteurs routiers. A noter que comme le Pool, le Sud du département de la Bouenza est limitrophe de la RDC. Son territoire, occupé au centre par la vallée du Niari, est parmi les plus propices à l'agriculture.

Le centre de recherche en agronomie (INRA) de Loudima est réputé pour ses recherches et améliorations des variétés agricoles.

La présence du barrage au niveau de Mouyondzi garantit un accès à l'électricité relativement stable dans les villes de ce département.

A l'intérieur du département néanmoins, les accès routiers sont nettement dégradés, et l'accès aux infrastructures de communication, d'énergie, de santé et d'éducation est tout aussi difficile que dans la moyenne des zones rurales congolaises.

2) Historique et problématique du programme

La Fondation Niosi, une organisation non gouvernementale locale basée à Brazzaville, et l'ONG française Initiative Développement (ID) dont le siège est à Poitiers, financièrement appuyées par l'Union Européenne (UE) et l'Agence Française de Développement (AFD), ont conduit de 2010 à 2016 deux programmes dénommés PADEL et REDEL, visant à promouvoir le développement local dans les « Pays de Boko » (département du Pool), grâce à une démarche de concertation. Trois districts (Boko, Louingui et Loumo) ont été ciblés avec la mise en place de Comités de Développement Local, l'élaboration d'un Plan de Développement Local (PDL) et une mise en œuvre de projets prioritaires. L'expérience ayant présenté de nombreux points positifs, un nouveau programme dénommé ECODEL a pris la suite du PADEL et du REDEL à partir de 2016, et est aussi soutenu par l'UE et l'AFD. Ce programme, qui se termine le 30 juin 2020, vise d'une part à consolider l'autonomie des CDL du pays de Boko, et d'autre part à étendre l'expérience aux districts de Mindouli et Kindamba dans le Pool et aux districts de Mouyondzi et de Mfouati dans le département voisin de la Bouenza. Ainsi, 3 nouveaux CDL ont été créés dans les districts de Mindouli, Mfouati et Mouyondzi, les dotant d'un PDL, avec un début de mise en œuvre des projets issus de la concertation. Concernant le District de Kindamba durement touché par les conflits entre 2016 et 2018, un atelier de concertation a permis de réunir 80 personnes en septembre 2019 pour établir un diagnostic territorial et un programme d'actions de relèvement.

Dans ces deux départements, un dialogue constructif s'est établi entre les CDL et leurs conseils départementaux, au fait de la construction de leur PDL, de ses orientations et de leurs projets en cours.

Parallèlement, dans le Pool, un 5^e district s'est doté d'un CDL et d'un Plan de développement Local, Mbandza Ndounga, grâce à l'appui de la Fondation Niosi et au soutien de l'Ambassade de France.

3) Objectifs et résultats attendus du programme ECODEL

Objectif général : Structurer des territoires à une échelle pertinente pour ancrer un développement économique et local durable permettant aux populations les plus vulnérables d'améliorer leurs revenus

OS1- Appuyer le développement économique en créant localement les structures nécessaires à rendre les territoires attractifs et lutter contre l'exode rural

OS2- Appuyer des initiatives locales visant la structuration et la professionnalisation des principales filières agro pastorales favorisant les complémentarités pour une amélioration de revenus des producteurs et l'augmentation du nombre d'emplois

Résultats attendus :

R1.1- Les 3 CDL de Louingui, Boko et Loumo réalisent des projets économiques structurants pour le développement de leur territoire

R1.2- Quatre districts (Pool : Kindamba/Mindouli –Bouenza : Mfouati/Mouyondzi) se dotent d'un Comité de Développement Local

R1.3- Les liens entre les départements du Pool et de la Bouenza sont renforcés et représentent une expérience pilote innovante

R2.1- Avec l'appui des CDL de Louingui, Boko et Loumo (Pool), les GIECS existants se structurent.

R2.2- Dans le district de Mouyondzi (Bouenza), des producteurs pilotes structurent une filière porcine

R2.3- Des activités de transformation et de service aux agriculteurs et aux producteurs sont opérationnelles dans la Bouenza (Mouyondzi).

R2.4- A Mouyondzi (Bouenza), différents producteurs (élevage de porcs, cultures vivrières, maraichage) sont organisés dans une logique filière.

4) Les groupes cibles

| <i>Localisation</i> | <i>Bénéficiaires directs</i> | <i>Bénéficiaires indirects</i> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| République du Congo (Congo-Brazzaville) Département du Pool : districts de Boko, Kindamba, Louingui, Loumo, Mindouli – Département de la Bouenza : districts de Mouyondzi et Mfouati | 2 Conseils départementaux - 6 Comités de Développement Local (CDL) et un Comité de Suivi dans 7 districts - 19 organisations paysannes | Population de 7 districts, soit un total de 177 000 h |

5) Les principales attentes du projet

Sur la dimension coordination du développement local, il était attendu du présent projet que :

- Les comités de développement local (CDL) soient fonctionnels, autonomes, et pérennes
- Les CDL disposent d'outils de planification actualisés du développement local permettant un meilleur portage et coordination des actions de développement ;
- Les CDL rendent compte de leurs actions aux habitants et aux autorités locales ;
- Les CDL et les Conseils Départementaux établissent des relations régulières de travail et collaboration ;

- Les Conseils Départementaux s'approprient pleinement la démarche et améliorent leur gouvernance locale ;
- Les projets mis en œuvre dans les zones d'intervention soient cohérents avec les stratégies de développement des départements ;

Sur la dimension développement économique et agricole, il était attendu du présent projet que :

- L'agriculture locale se trouve redynamisée grâce au renforcement et à la structuration des GIECS et organisations paysannes ;
- Des filières agricoles se structurent dans le Pool et la Bouenza en vue d'améliorer les conditions de productions.
- La redynamisation du secteur économique soit un vecteur d'attractivité dans les 7 districts grâce à l'amélioration des revenus et la création d'emploi

6) Budget total et plan de financement

Initialement le budget total s'élevait à 1 247 724,46€, avec une participation de l'UE de 885 000 €. A la suite d'un avenant n° 1 actant une prolongation de 15 mois afin de reprendre la mise en œuvre du projet après les 2 années de troubles qui ont émaillées le département du Pool, le budget a été porté à 1 299 666€ pour intégrer des actions de relèvement à Kindamba, en remplacement d'une démarche complète de DL, et en appui au département du Pool dans sa démarche de concertation pour élaborer sa révision de PDD. Le cofinancement vient de l'AFD.

2. Evaluation

A. Justification de l'évaluation

1. Origine de la demande

L'évaluation concerne la réalisation du programme ECODEL et couvre la période du 1^{er} Avril 2016 au 30 Juin 2020. Ce programme est évalué à la demande de l'Union européenne qui participe à son financement.

Cette évaluation sera la 2^e évaluation externe portée globalement sur la démarche d'ID et Niosi qui associe au Congo un volet « Développement et gouvernance locale » dans le cadre de la décentralisation et promeut des activités économiques essentiellement de « développement agricole » conformément aux lignes directrices, qui mettaient l'accent sur le développement économique local.

Au-delà de l'engagement vis-à-vis du bailleur de fonds, cette évaluation doit permettre à ID et Niosi de prendre du recul sur les actions engagées pour en tirer des enseignements en matière :

- De développement local, notamment dans un contexte de décentralisation inaboutie, et d'absence de transferts de moyens et de RH aux instances décentralisées.
- De développement économique local, notamment d'appui à la structuration de filières agricoles

2. Enjeux et objectifs de l'évaluation

L'approche « développement local » expérimentée au Congo depuis avril 2010 est novatrice dans le pays ; ID et Niosi sont désormais reconnues pour leurs interventions en la matière.

En effet ID développe ses interventions dans le domaine du développement local (décentralisation, gouvernance locale), en partant du constat que le développement des territoires dans lesquels l'ONG intervient devra s'appuyer d'abord sur une concertation accrue (voire à créer) entre les acteurs locaux, notamment en créant ou en aménageant un espace de participation citoyenne afin que les habitants et habitantes puissent s'exprimer. ID a choisi de situer son intervention en zone rurale à un niveau « infra-décentralisé » : le district. Ce positionnement original s'explique par la nécessité d'intervenir à une échelle suffisamment proche des populations tout en permettant de développer une approche de planification des actions de développement sur le territoire. 3 districts ont ainsi été accompagnés dans la constitution et le renforcement de cadres de concertation, les Comités de Développement Locaux (CDL) lors des précédentes phases (PADEL, REDEL, puis PADEL2).

Au cours de la dernière phase, le programme ECODEL, a tout d'abord permis d'étendre la zone d'intervention en ajoutant 4 nouveaux districts. 3 nouveaux CDL et une commission de suivi ont donc été accompagnés dans leur structuration et dans la réalisation de leur PDL afin d'identifier les priorités d'intervention de ces nouveaux territoires. En outre, ECODEL s'est engagé sur la consolidation des 3 premiers CDL en les accompagnants dans l'élaboration un Plan de Développement Local (PDL) actualisé. Ces 6 CDL ont été amené à identifier puis à choisir des actions répondant aux problématiques économiques locales. L'accent a également été mis sur la consolidation du développement agricole (structuration et appui aux organisations paysannes) car l'économie locale, en zone rurale, se concentre majoritairement sur l'agriculture.

Lors de sa dernière année de mise en œuvre, le programme a été sollicité par le Conseil Départemental du Pool afin de l'appuyer dans le processus d'évaluation et d'actualisation de son Plan de Développement Départemental (PDD) afin d'enclencher une nouvelle dynamique d'action. Pour réactualiser ce document, ECODEL a organisé en lien avec le Conseil Départemental un atelier de concertation dans chacun des 13 districts afin de faire le bilan de l'ancien PDD, remettre à jour les informations et surtout redonner la parole aux citoyens en leur fournissant la possibilité de participer à la construction des priorités d'intervention afin de relancer le développement du Département.

De plus, le programme ECODEL a souhaité accorder une place accrue aux femmes dans les réflexions stratégiques et dans l'accès aux actions de développement, que ce soit au sein des organes créés (bureaux exécutifs des CDLs) ou des actions engagées (accès aux dotations en matériel et intrants agricoles et d'élevage par l'instauration de quotas ou de critères favorables). De par l'impact important des conflits liés à la crise du Pool, un autre public dit « vulnérable » a été particulièrement visé dans les actions de relèvement/développement sur le district de Kindamba : les jeunes.

La présente évaluation est pour ID et Niosi une opportunité d'évaluer les résultats de ce programme dans son ensemble, et de mesurer les impacts de ces activités sur :

- L'amélioration de la gouvernance locale, notamment avec l'appui à l'évaluation et la révision du Plan de Développement du Conseil Départemental du Pool ;
- L'appropriation des CDL de leur rôle et responsabilité dans l'animation de la vie économique locale, de leur reconnaissance, ainsi que de leur légitimité et leur redevabilité dans ce rôle

- d'animation du territoire vis-à-vis des autorités ;
- La place des femmes et des jeunes dans le développement économique ;
- La dynamisation du développement économique et des filières agricoles.

Les recommandations qui en seront tirées pourront nourrir l'approche d'Initiative Développement, la faire évoluer et contribuer à une meilleure efficacité de ses interventions futures.

Son objectif est donc double :

- Analyser les effets directs et indirects de l'ensemble du projet (résultats) en lien avec les indicateurs initiaux, revus dans le cadre de l'avenant n1.
- Analyser la manière dont les dimensions « gouvernance locale » et « développement économique » se sont articulées et ont évolué en relevant ses forces et ses faiblesses, ses réussites et ses insuffisances.

i. Questions évaluatives

Sur la base du document de projet, des éléments fournis par les différentes parties prenantes et la documentation fournies, l'évaluateur réalisera une analyse critique de l'approche et de la réalisation des résultats annoncés en tenant compte des thèmes transversaux suivants : lutte contre la pauvreté, gouvernance démocratique, genre. Le consultant approfondira son analyse sur les questions suivantes :

Concernant l'action

- Les objectifs (global et spécifique) du programme étaient-ils pertinents ?
- Dans quelle mesure les activités menées et les résultats obtenus contribuent-ils à l'atteinte des objectifs ?
- Dans quelle mesure l'intégration progressive du Genre a-t-elle contribué à améliorer les retombées économiques pour les femmes ?
- Les activités prévues pour l'atteinte des différents résultats ont-elles été réalisées ? Quelles sont les raisons des éventuels écarts constatés ?
- Les partenaires financiers ont-ils été suffisamment informés de l'évolution du programme ? Les démarches et les résultats produits correspondent-ils à leurs attentes ?
- Le projet a-t-il engendré des effets positifs/négatifs imprévus ?
- Quelles recommandations pourrait-on formuler au regard de l'analyse des activités mises en œuvre, en vue de nourrir la construction de futurs programmes ?

Sur l'amélioration de la gouvernance locale

- Le cadre de la décentralisation au Congo est-il mieux maîtrisé par les acteurs ? Les acteurs ont-ils développés leur connaissance des rôles, responsabilités, droits et devoirs liés à leur fonction ?
- La planification du développement local (PDL et PDD) a-t-elle contribué à une amélioration de la coordination et de pilotage des actions de développement ?

Sur la démarche d'appui des CDL

- Les CDL se sont-ils appropriés leur rôle et missions ? Comment sont-ils perçus par les acteurs locaux et la population ?

- La forme associative choisie pour asseoir la pérennité des comités de développement local est-elle pertinente/efficace ?
- Au terme du projet, les CDL et groupements appuyés sont-ils en mesure de poursuivre leur mission et activités de manière autonome ? Une attention particulière devra être portée concernant les groupements féminins.
- Quelle articulation entre une démarche de concertation et une démarche de relèvement ? A Kindamba, la stratégie proposée est-elle pertinente et équilibrée entre ces deux démarches visant à répondre à des contextes différentes ?

Sur le développement économique et agricole

- Des filières agricoles (cultures, élevages) sont-elles mises en place et opérationnelles ? Quels obstacles ont été rencontrés ? Sur quels leviers l'Action aurait-elle pu s'appuyer pour s'améliorer ?
- Les GIECS existants sont-ils consolidés ? Ont-ils pu développer leurs activités ? Pour quelles retombées ?
- Les projets de développement économique ont-ils permis une amélioration du niveau de vie des producteurs, bénéficiaires et habitants ?
- Les projets mis en place étaient-ils cohérents, adaptés au contexte et bien articulés entre eux (le cas échéant) ?

Concernant la stratégie d'intervention

- Comment le contexte politique, institutionnel national et local a-t-il été pris en compte et comment a-t-il influé sur le cours du projet ? Quel impact la crise sanitaire a-t-elle eu sur la conclusion du programme ?
- Comment le projet a-t-il répondu à la problématique suscitée par l'échelle d'intervention (district vs département) ?
- Les stratégies d'appui aux CDL sont-elles pertinentes et cohérentes sur la durée et en rapport avec les objectifs visés ?
- Les stratégies développées ont-elles intégré la question du genre ?
- La stratégie d'autonomisation des acteurs clé a-t-elle permis d'assurer la pérennité des actions entreprises ?

Concernant le dispositif de mise en œuvre

Le dispositif institutionnel :

- Le montage partenarial (ID/NIOSI) a-t-il permis aux deux structures d'assurer les missions qui leur étaient dévolues dans le cadre du projet ?
- En quoi les partenariats ont-ils contribué à l'atteinte des objectifs du programme ?
- Le projet entretient-il des liens réguliers avec les institutions locales ? Est-il connu/reconnu d'elles ?
- Le niveau départemental constitue-t-il l'échelle pertinente pour l'ancrage institutionnel ? Permet-elle d'optimiser les effets du programme et l'impact sur le rôle de cette collectivité et sur les populations ? Dans un contexte d'absence de décentralisation effective et de relais compétents au niveau local l'ancrage institutionnel recherché au niveau de chaque Conseil Départemental a-t-il du sens ?

- En quoi y a-t-il eu rapprochement ou synergie entre les 2 Conseils départementaux ?

Le dispositif organisationnel :

- Les moyens mis à disposition du projet étaient-ils suffisamment dimensionnés (ressources humaines, moyens financiers, moyens matériels...) ?
- L'organisation interne (équipe, équipe vis-à-vis DP, équipe vis-à-vis siège) a-t-elle permis d'atteindre les résultats escomptés ?

Les méthodes d'intervention

- L'organisation, la planification et la méthodologie du projet permettaient-elles d'atteindre les résultats escomptés ?
- La méthode d'accompagnement (positionnement, volume, régularité, approche et outils) des CDL et des OP appuyées est-elle efficace dans le contexte congolais et au regard des besoins et des capacités des CDL et OP ?

ii. Demandes de recommandations

Il est demandé que le consultant puisse faire des recommandations afin qu'ID et la Fondation Niosi puissent améliorer leur intervention, notamment sur les questions suivantes :

- Quelles sont les conditions pour élargir la viabilité des résultats du programme et prolonger la dynamique engagée (notamment en termes d'évolution de positionnement des acteurs locaux : rôle des AL, du CDL, d'OSC, OP) au-delà d'un temps « projet » ?
- Tenant compte des différentes contraintes (contexte politique, institutionnel, sanitaire budgétaire...), des évolutions/changements d'approche sur d'autres programmes à venir sont-ils à envisager ? Dans quelle direction ?
- Quelles actions devraient être envisagées pour améliorer l'ancrage de la démarche « gouvernance locale » initiée ?
- Comment améliorer l'articulation entre concertation et actions de relèvement ?
- Quelles actions devraient être envisagées pour renforcer l'autonomie et la légitimité des CDL, leur propre démarche d'accompagnement des organisations de la société civile locale leurs actions de redevabilité et de transparence ?
- Comment faciliter davantage l'implication des femmes et des jeunes dans la concertation et les activités du projet, le développement des filières accompagnées
- Comment mieux promouvoir des approches inclusives, et une plus grande représentation, écoute et prise en compte des jeunes et des femmes ?
- Quelles évolutions faudrait-il envisager au niveau du dispositif de mise en œuvre (y compris le partenariat) pour assurer la pérennité des CDL et renforcer l'impact des actions mises en œuvre ?
- Quels enseignements peut-on tirer de l'organisation de l'équipe technique, de sa complémentarité ?
- Comment améliorer les stratégies et méthodes d'intervention d'ID dans la structuration, et l'autonomisation des CDL ?

- Comment améliorer l’articulation des deux approches – développement local et développement économique, - pour renforcer les impacts en matière de niveau de vie des populations ?
- Quelles actions pourraient contribuer à maximiser les retombées économiques pour les habitants et habitantes des districts ?

3. Méthodologie

Préalable: *Les critères DAC sont des outils de réflexion utiles pour une évaluation mais ils ne constituent pas en soi une méthode d'évaluation. Un effort de compréhension des enjeux et questionnements est nécessaire pour répondre à ces TDR, de même qu'il est demandé d'être précis dans l'exposé de la façon de conduire l'évaluation.*

L'évaluation projetée comprendra une part importante sur le terrain, si la situation sanitaire et les déplacements internationaux et/ou locaux le permettent. Le consultant ou le binôme de consultant réaliseront l'évaluation à travers des entretiens individuels et/ou collectifs à Brazzaville, dans le pays de Boko, à Mindouli, Kindamba, et dans les zones d'intervention de la Bouenza (Madingou, siège du programme, et districts de Mfouati et Mouyondzi) en présentiel. En fonction de l'évolution de l'épidémie de Covid19, ceux-ci pourront se tenir à distance (par téléphone, skype etc.)

Une méthodologie participative est requise et une attention spécifique sera attachée à l'implication des parties prenantes au cours de l'évaluation : équipes ID (Directeur Pays, équipes ECODEL dont Responsable de Programme, chargé de mission Citoyenneté et territoires, pôle Partenariat, directeur des opérations), partenaires sur place (NIOSI, CDL, Conseils Départementaux de la Bouenza, et du Pool, autorités locales), les autres acteurs clés (acteurs des activités économiques engagées), UE, AFD, ministère décentralisation

Une réunion de cadrage sera organisée ; en fonction de la localisation du consultant et/ou du binôme et des contraintes sanitaires en vigueur, le format de cette réunion pourra se réaliser soit :

- A distance avec la présence des interlocuteurs clés
- En présentiel, au siège d'ID à Poitiers et/ou à la Direction Pays à Brazzaville avec la présence des interlocuteurs clés à distance.

Il s'agira de préparer la mission, définir l'organisation logistique et finaliser les éléments conducteurs de l'évaluation.

ID s'engage à faciliter le travail du consultant en mettant à sa disposition l'ensemble des documents nécessaires au bon déroulé de l'évaluation en amont et pendant la mission d'évaluation, et en facilitant les contacts et prises de RDV.

La méthodologie d'exécution de l'évaluation, initialement proposée, sera retravaillée par le consultant ou le binôme afin de tenir compte des situations et contraintes de logistique et de déplacement locales. En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, des adaptations pourront également être faites.

Au terme des rencontres avec les différentes parties prenantes du projet, le consultant organisera à Brazzaville, un atelier de restitution et de réflexion avec l'équipe du programme, deux représentants de la fondation NIOSI, et si nécessaire quelques personnes ressources. Cet atelier prévu sur une demi-

journée à la fin de la mission et préalable au rapport final permettra de proposer des axes de réflexion à ID et Niosi de susciter un débat qui pourra alimenter la rédaction du rapport final.

Le rapport provisoire sera remis dans les 2 semaines suivant l'atelier de restitution sur place.

Dans les 2 semaines suivant la remise du rapport provisoire, ID et son partenaire transmettront leurs observations. En cas d'incompréhension et/ou de désaccord, ces derniers seront discutés lors de la restitution de l'évaluation au siège en amont de la remise du rapport final.

Le consultant disposera alors d'une semaine pour finaliser le rapport d'évaluation qui sera remis à Initiative Développement et à la Fondation Niosi.

4. Livrables attendus

Le produit de l'évaluation finale du projet Ecodeel est un rapport d'une trentaine de pages (hors annexe) qui sera complété par :

- Une **fiche résumée** reprenant les principales conclusions et recommandations résultant de l'évaluation (2 pages maximum)
- Une **synthèse/résumé exécutif** (5 pages maximum)

Le **rapport principal** rappellera :

- le contexte,
- les objectifs et la méthodologie de l'évaluation
- les résultats détaillés de l'évaluation en réponse aux questions évaluatives, y compris les perspectives et les recommandations faites par les évaluateurs

Une **annexe** reprendra les comptes rendus des différentes rencontres ainsi qu'une liste exhaustive des personnes rencontrées, avec leurs coordonnées

Le rapport devra être soumis en version électronique (word et pdf).

Si les conditions de déplacement le rendent possible, une restitution finale en France est à prévoir, au siège d'ID à Poitiers.

B. Profil de l'évaluateur/trice

1) Profil de l'évaluateur/trice ou de l'équipe d'évaluateurs/trices

L'évaluateur/trice sera un/e expert/e national/e ou international/e en développement disposant d'une expérience solide en action dans le développement local et rural et/ou auprès de collectivités:

- de compétences sérieuses en évaluation de projet : savoir-faire méthodologique, conduite d'entretiens individuels et collectifs, écriture de rapports etc. ;
- de compétences et d'une expérience sérieuse dans les secteurs de l'accompagnement d'OSC, et de collectivités, dans le développement local, rural et le renforcement : transfert de compétences organisationnelles et institutionnelles
- d'une connaissance avérée de l'Afrique Centrale, idéalement du Congo-Brazzaville
- en cas d'expertise internationale, et afin de prendre en compte la limitation des déplacements internationaux à cause du contexte sanitaire actuel, il est fortement recommandé qu'un expert national y soit adjoint, (son CV sera versé au dossier de candidature) ayant de

préférence une connaissance de la zone et capable de communiquer en langue vernaculaire (Kituba, Iari).

2) Critères de sélection de l'équipe d'évaluation

Le/la consultant/e (ou le binôme) est invité/e, en prenant connaissance des présents termes de référence, à faire des **propositions techniques et financières** pour la réalisation de l'évaluation.

La sélection s'effectuera sur la base des critères suivants :

- Exposé de la problématique et compréhension du sujet ;
- Démarche méthodologique proposée ;
- Qualifications, expériences et compétences des experts (y compris connaissance du pays) ;
- Expériences de la problématique du projet à évaluer ;
- Détail des prix et coûts des différentes prestations.

C. Calendrier de l'évaluation et aspects logistiques

A titre indicatif, la durée totale de l'évaluation (préparation, mission, réunions et rapports compris) sera comprise entre 20 et 30 jours.

La mission du/de la consultant/e (ou du binôme) pourra débuter à compter du 10-07-2020 avec un déplacement terrain dès le 20 juillet 2020 suivant le calendrier arrêté d'un commun accord entre le/la consultant/e et ID (et sous réserve de l'ouverture des lignes aériennes en cas de déplacement international nécessaire). Une restitution provisoire devra avoir lieu au Congo à la fin de la mission terrain, les documents finaux seront à rendre avant le 15 septembre 2020.

Le/la consultant(e) bénéficiera de l'appui logistique nécessaire à la réalisation de sa mission depuis le bureau d'Initiative Développement à Brazzaville (chauffeur, véhicule, prise de contacts avec différents interlocuteurs locaux si souhaité).

D. Modalités financières et de réponse

Le budget disponible pour cette évaluation ne doit pas dépasser 15 000 euros. La proposition financière présentée par le/la consultant/e (ou le binôme) devra comprendre tous les coûts : les honoraires du/de la consultant/e ou de l'équipe de consultant/es, les *per diem* de l'équipe de consultant/es en France/Europe et au Congo, les frais de transports en France/Europe et internationaux et toutes autres dépenses en lien avec les activités prévues (y compris les éventuels ateliers de restitution à Brazzaville et 1 réunion à Poitiers si possible en cas de recrutement international). Les nombres de jours prévus seront à détailler poste par poste avec leur prix unitaire

Les modalités financières seront précisées lors de la signature du contrat.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, le recrutement d'un consultant ou binôme de consultants dont au moins un membre est au Congo-Brazzaville sera un atout. Il est aussi possible de proposer de faire tout ou partie de l'évaluation à distance.

Les candidats pourront présenter des demandes de renseignements complémentaires par e-mail jusqu'au 24/06/2020 aux 3 adresses électroniques précisées ci-dessous ; il y sera répondu avant le 26/06/2020

Les propositions méthodologiques et financières accompagnées du/des CV de/s l'expert/es, et de ses références dans des domaines similaires au cours des 3 dernières années devront être retournées à Initiative Développement, au plus tard le **01 juillet 2020 à 12h (heure française)**, sous forme électronique (email) à l'attention d'Alexis Bourges, Directeur Pays Congo, a.bourges@id-ong.org, de Lucie Escouflaire Responsable du programme ECODEL: l.escouflaire@id-ong.org et Quentin Vilsalmon (ID, siège) : q.vilsalmon@id-ong.org

ID se réserve la possibilité de solliciter des précisions sur les offres reçues dans un délai de 3 jours après réception

La décision finale sera prise au plus tard le 7 juillet 2020